

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 mai 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 10 mai 2022, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 03 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 06 à 17 h 26. Elle est levée à 21 h 23.

PRESENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Hervé, Mmes Rougier, Brière, M. Nadesan, Mme Andro, M. Chapellon, Mme Noisette, Mme Boukhenoufa, M. Careil (à partir de 17 h 11), Mme Papillion, M. Le Bougeant, Mme Fauchoux, M. Morel, Mme Bouchonnet, M. Monnier, Mme Hakni-Robin, M. Desmots, Mme Deniaud, M. Fouillère adjoints ; MM. Guillotin (à partir de 17 h 34), Puil (jusqu'à 18 h 42), Pinchard (à partir de 17 h 11), Jannin, Mmes Marie, Béchet, Pellerin, M. Bourcier, Mmes Phalippou, Casacuberta Palmada, Binard, Letourneux, M. Goater, Mme Frisque, MM. Hamon, Stéphan (à partir de 17 h 41), Roullier, Boudes, Brossard, Mme Zamord, MM. Lahais (jusqu'à 19 h 28), Theurier, Mmes Lemeilleur, Tonon, M. Jeanvrain, Mme Affilé, MM. Gombert, Cressard, Mmes Caroff-Urfer, Gandon (jusqu'à 18 h 43), MM. Le Brun (à partir de 17 h 25 et jusqu'à 20 h 21), Compagnon, Mme Id Ahmed (à partir de 17 h 49), M. Boucher, Mmes Jehanno, du Plessis d'Argentré, conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : M. Travers représenté par Mme Marie, M. Sémeril représenté par M. Hervé, M. Guillotin représenté par M. Brossard (jusqu'à 17 h 34), M. Puil représenté par Mme Pellerin (à partir de 18 h 42), Mme Condolf-Férec représentée par Mme Boukhenoufa, Mme Rousset représentée par Mme Tonon, M. Stéphan représenté par M. Nadesan (jusqu'à 17 h 41), M. Lahais représenté par M. Morel (à partir de 19 h 28), Mme Koch représentée par Mme Deniaud, Mme Gandon représentée par M. Cressard (à partir de 18 h 43).

ABSENTS sans procuration de vote : M. Careil (jusqu'à 17 h 11 – rapport 78), M. Pinchard (jusqu'à 17 h 11 – rapport 78), M. Le Brun (jusqu'à 17 h 25 – rapport 78), Mme Id Ahmed (jusqu'à 17 h 49 – rapport 78).

Mme Hakni-Robin, concernée par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote des délibérations n° 82, 116, 119, 124, 125.

M. Travers, concerné par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote des délibérations n° 127, 128.

M. Nadesan, concerné par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote de la délibération n° 128.

M. Stéphan, concerné par un arrêté de déport, ne prend pas part au vote des délibérations n° 80, 127.

Mme Bouchonnet est nommée secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 14 mars 2022 est adopté.

Le conseil municipal :

78	Compte rendu sommaire du 14 mars 2022 – Adoption – Ordre du jour et déroulement de la séance du 16 mai 2022 Adopte le compte rendu sommaire du 14 mars 2022	Unanimité
79	Sports et jeunesse - Centre aqualudique de Villejean - Construction neuve - Conclusion du marché de maîtrise d'œuvre Prend acte de la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie relatif à la construction du Centre Aqualudique Villejean avec le groupement ATELIER PO&PO (mandataire) - GRUET INGENIERIE - CABINET PHILIPPE HILAIRE - CABINET COUP D'ECLAT - pour un montant de 2 888 022,00 € TTC (valeur novembre 2021)	Le Conseil prend acte
80	Culture - Action culturelle - SAEML Théâtre National de Bretagne (TNB) - Convention financière 1 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec la SAEML Théâtre National de Bretagne, pour les années 2022, 2023 et 2024 2 – Autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat	Unanimité, 2 conseillers ne prenant pas part au vote : Mme Affilé, M. Stéphane se déporte
81	Culture - Action culturelle - Association Unis Vers 7 Arrivé - Convention pluriannuelle d'objectifs - Renouvellement 1 - Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à conclure avec l'association Unis Vers 7 Arrivé, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne pour les années 2022, 2023 et 2024 2 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.	Unanimité
82	Culture - Action culturelle - Aide à l'équipement - Provision - Attribution de subventions 2022 1 - Approuve l'attribution de subventions pour un montant total de 120 000 € aux bénéficiaires désignés ci-dessous	Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote : Mme Deniaud, MM Careil, Sémeril Mme Hakni-Robin se déporte

- . 40 000 € à l'association Orchestre National de Bretagne pour l'achat d'un piano de concert
 - . 19 431 € au Centre Culturel Le Triangle pour l'acquisition de matériel scénique et informatique, de vélos et d'une remorque à vélo pour le transport du petit matériel scénique
 - . 18 984 € à l'association MJC Bréquigny pour le remplacement du parc d'éclairage scénique (passage au LED), remplacement de la console ainsi que d'une partie des gradateurs et investissement dans un pont motorisé pour les montages et modification d'implantation
 - . 13 744 € à l'association Démozamau pour l'achat de matériel scénique MAO/Beatmaking, d'équipement musical et audiovisuel, d'équipement informatique et de mobilier de bureau
 - . 5 236 € à l'association Engrenage (s) pour l'acquisition d'une remorque
 - . 4 311 € à l'association Danse à tous les étages pour l'acquisition de matériel informatique, de fauteuils pour les bureaux, de matériel de bureau divers et de matériel audiovisuel
 - . 3 580 € à l'association Les Ateliers du Vent pour l'acquisition de fauteuil de bureau, de matériel cantine et bar et de serveurs informatiques et téléphonie
 - . 3 500 € à l'association Unis Vers 7 Arrivé pour l'acquisition de matériel multimédia et audiovisuel
 - . 2 146 € à l'association Terre des Arts pour l'achat de matériel audio et informatique
 - . 1 527 € à l'association Techno Vélo pour l'achat de matériel audio, ainsi que des remorques
 - . 1 516 € au centre d'art 40mcube pour l'achat de sièges adaptés aux salariés dans le cadre d'un investissement global en matériel visant l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés
 - . 1 449 € à l'association Voix Réunies (Chœur de chambre Mélisme(s)) pour l'achat de matériel informatique et mobilier
 - . 1 398 € à l'association Agence Sensible pour l'achat de matériel scénique et de matériel informatique
 - . 1 087 € à l'École de musique associative Arpèges pour l'acquisition d'un parc instrumental amplifié comprenant : une sono, une table de mixage, des micros pour chant et instruments avec pieds et une carte son
 - . 951 € à l'association La Plaine de Joie pour l'achat de matériel de cirque
 - . 665 € à l'association La Bouèze pour l'acquisition de matériel informatique
 - . 475 € à l'association Bing Bang Circus pour l'achat de matériel pédagogique et d'éclairage de spectacle
- 2 – Autorise Madame la Maire à signer la convention avec l'association Orchestre National de Bretagne, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat.

83 Culture - Action culturelle - Provision Droits culturels - Participation - Deuxième attribution de subventions 2022

Unanimité

1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2022 au titre de la Provision "Droits Culturels - Participation" et le versement de la subvention de 4 100 € à l'association Ars Nomadis pour le projet « Promenade Sonore Augmentée », dans le quartier du Bois Perrin, de mars à l'automne 2022

2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet

84 Culture - Action culturelle - Provision Soutien aux projets culturels et à la création - Deuxième attribution de subventions 2022

Unanimité

1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2022 au titre de la Provision "Soutien aux projets culturels et à la création" et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 137 740 € :

* Dans le domaine des arts pluridisciplinaires

. 5 000 € à l'association La Grenade pour son projet global

. 5 000 € à l'association Printemps Bruyant - Espace(s) d'écologie pratique pour son projet global

. 4 500 € à l'association Mirelaridaine pour son projet ponctuel Les Banquets

. 3 000 € à l'association Le collectif des festivals (Le collectif FEDDS B) pour son projet global

. 3 000 € à l'association Les Mimolettes pour son projet "Paillettes & Mimolettes"

* Dans le domaine du théâtre

. 3 000 € à l'association Collectif Kislrod pour la création du spectacle "Jour où..." (Titre provisoire)

. 3 000 € à l'association Compagnie OCUS (Optimiste Créatrice d'Utopies Spectaculaires) pour la création du spectacle "Shlada" des Frères Bachus

. 3 000 € à l'association Des gens comme tout le monde pour la création du spectacle "Tricots et autres petites joies coupables"

. 3 000 € à l'association Groupe Odysées pour la création du spectacle de Marie Thomas "Pascal(e)"

. 3 000 € à l'association La Zamak compagnie pour la création du spectacle "Fracassé.e.s"

. 3 000 € à l'association Tra le mani pour la création du spectacle "Contre-nature"

. 1 500 € à l'association Compagnie Les combats ordinaires pour son projet de lectures théâtralisées "Elles, l'autre mémoire"

. 1 000 € à l'association Théâtre de l'Intranquillité pour la création du spectacle "Mère et Fille"

* Dans le domaine des arts de la piste

. 3 000 € à l'association Equilibre pour la création du spectacle de Christelle Kerdavid "À l'ouest"

* Dans le domaine de la danse

- . 2 000 € à l'association Apsâra Flamenco pour son projet ponctuel 13ème RencontrAs FlamencAs
- . 3 000 € à l'association Le Siamang pour la création de la performance en extérieur "Thorax"
- . 3 000 € à l'association Louma pour la création du spectacle "Aurore"

* Dans le domaine de la Musique

- . 8 440 € à l'association 3 P'tit Tour pour accompagner l'hommage à Philippe Pascal du 20 au 24 juin à Rennes
- . 3 500 € à l'association Live Music Production pour accompagner le 1er EP de l'artiste Jeanne Bonjour et une résidence scénique à l'Antipode
- . 3 000 € à l'association La Mécanique pour accompagner le 1er EP et le clip de Superjoy
- . 3 000 € à l'association Niteroy pour accompagner le 1er EP et le clip de Niteroy
- . 3 000 € à l'Association Un monde qui s'accorde pour accompagner leur projet de création et de rencontres artistiques mobilisant dix artistes traditionnels bretons et africains
- . 3 000 € à l'association LAMR pour accompagner le 1er EP et le clip de Every Day in June
- . 3 000 € à la Compagnie Primitif pour accompagner le 1er EP et le clip de Elle B et Leki
- . 3 000 € à l'association Chic Fille pour accompagner leur compilation Cartelle n°2 dédiée principalement à la scène féminine rennaise et le concert de sortie d'album prévu à l'hiver 2022 au Jardin Moderne
- . 3 000 € à l'Association les Doro Mousso du Jungle pour son projet global de valorisation de la scène musicale africaine
- . 2 000 € à l'association Les cris de Vénus pour accompagner la création scénique de Vilaine, ensemble vocal de six chanteuses réunies par Mélanie Panaget
- . 2 000 € à l'association L'Hallali Production pour accompagner la création scénique du quartet Irhis initié par Fausta Federici et Sarah Kay
- . 2 000 € à l'association Terre des Arts pour soutenir le volet accessibilité de son projet artistique et culturel global en complément de l'aide annuelle allouée à l'association par le Conservatoire à Rayonnement Régional pour soutenir l'éveil musical en direction de la petite enfance
- . 1 500 € à l'association La Pulse pour soutenir la seconde édition de leur temps fort à Villejean La Consciência Negra du 17 au 20 novembre 2022
- . 1 500 € à l'association Fonte pour accompagner le 1er EP du groupe Fonte
- . 1 500 € à l'association The Madcaps pour accompagner le 1er Album de Pepper White
- . 1 500 € à l'association Univergram pour accompagner le 1er Album du groupe En Gramma
- . 1 500 € à l'association La Famille Walili pour accompagner le 1er album du collectif C'est qui Paulette

- . 1 500 € à l'association PLR pour accompagner le 1er album du groupe Culture Motion
 - . 1 500 € à l'association Fawaka Records pour accompagner le 1er album du groupe Monsieur G
 - . 1 500 € à l'association Boîte Out pour accompagner le 1er clip du groupe Chateau Lapompe
 - . 1 500 € à l'association Coming Sounds pour accompagner le 1er clip du groupe Clavicule
 - . 1 500 € à l'association Hop'n Swing pour accompagner le 1er clip du groupe Veni Vidi Swingi
 - . 1 200 € à l'association Boîte Out pour accompagner le 1er EP du groupe l'Homme marteau
 - * Dans le domaine des arts visuels
 - . 5 000 € à l'association Vroum pour son projet artistique et culturel global
 - . 4 600 € à l'association Lendroit éditions pour le projet d'exposition de l'artiste Esla Werth
 - . 3 000 € à l'association Vivarium pour son projet artistique et culturel global
 - . 2 000 € à l'association Art2Rennes pour son projet artistique et culturel global
 - . 2 000 € à l'association Capsule pour son projet artistique et culturel global
 - . 2 000 € à l'association Documents d'Artistes Bretagne pour son projet artistique et culturel global
 - . 1 000 € à l'association Le Musée d'Application MAE pour son projet d'exposition de l'artiste Bertille Bak
 - * Dans le domaine de la littérature
 - . 5 000 € à l'association La Balade des livres pour son projet artistique et culturel global
 - . 5 000 € à la Vilaine association pour son projet artistique et culturel global
 - * Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel
 - . 1 000 € à l'association Peti Peti pour son travail de production et de diffusion du cinéma expérimental et ses collaborations avec les lieux d'art contemporain
- 2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet.

85 Culture - Action culturelle - Provision pour Éducation artistique et culturelle - Deuxième attribution de subventions 2022

Unanimité

1 - Approuve une deuxième attribution de subventions 2022 au titre de la Provision "Éducation Artistique et Culturelle" et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 3 200 € :

- . 200 € à l'Association Française du Cinéma d'Animation pour soutenir le parcours culturel "Découverte du cinéma d'animation" en accueil de loisirs pour la dernière année
 - . 1 500 € à l'association Maksimart pour son projet "À Travers la Clôture" mené sur le temps périscolaire à l'école Champion de Cicé entre avril et juin
 - . 1 500 € à l'association Démozamau pour son parcours de découverte et création autour du rap sur le temps périscolaire à Guillevic et Torigné d'avril à juillet, pour les enfants de niveau cycle 3
- 2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet

86 Culture - Action culturelle - Provision - Dispositif "Les Rennais prennent l'Art" - Deuxième attribution de subventions 2022

**Unanimité,
1 conseiller ne
prenant pas
part au vote :
M. Lahais**

- 1 - Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2022 aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 27 740 € :
- . 1 000 € à l'association MJC Bréquigny pour la programmation le 22 mai d'un spectacle participatif et interactif « LES MORB[Y]DES »
 - . 1 500 € à l'association Là-Haut pour le projet de résidence artistique dans les arbres qui implique des jeunes du quartier de Cleunay pendant les vacances de printemps
 - . 1 500 € à l'association Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille-et-Vilaine (SEA 35 Le Relais) pour le projet de création photographique qui réunit des jeunes du quartier du Blosne et le photographe François Lepage autour de la thématique de l'égalité fille-garçon de janvier à juin
 - . 3 000 € à l'association Les Coriaces pour la finalisation en 2022 de la création théâtrale participative "Pochade millénariste" avec des habitants du Blosne et en partenariat avec le centre social
 - . 2 550 € à l'association Monopulpo pour le parcours de découverte et création autour des arts de la marionnette construit pour et avec des habitants du Blosne du 15 au 25 août
 - . 2 400 € à l'association Monopulpo pour la création participative d'une fresque murale sur le mur du gymnase de la Binquenais pendant les vacances d'avril
 - . 2 325 € à l'association Breizh Insertion Sport pour le projet de fresque participative qui réunit des jeunes de Maurepas et l'artiste graffeur Medhi Boubekeur pour une création prévue entre le 11 et le 23 avril
 - . 3 000 € à l'association Cabinet Photographique pour le deuxième volet du projet "Blues Portraits"

. 2 000 € à l'association Les Films du Macadam pour la deuxième édition du projet "Au-delà de la peau" à Maurepas (expérimenté à l'automne 2021)
- 4 000 € à l'association Anime et Tisse pour le projet "Rue Féminine" : une création théâtrale autour de la place des femmes dans l'espace public avec un groupe de femmes du quartier de Maurepas
. 2 000 € à l'association Zéro de Conduite pour le projet "RHAPSODIE"
. 2 465 € à l'association Engrenage (s) pour créer une version participative du spectacle "Communauté"
2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet

87 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision Fonds aide aux clubs - Deuxième attribution de subvention 2022 **Unanimité**

Approuve une seconde attribution de subvention d'un montant de 471 € à l'association sportive de l'ASPTT Rennes en complément de la subvention de Fonds de Fonctionnement lié au projet de la section basket

88 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision pour Manifestations sportives - Première attribution de subventions 2022 **Unanimité**

1 - Approuve une première attribution de subventions aux bénéficiaires désignés pour un montant total de 47 360 €, réparti comme suit :

- . 800 € au club de "Rennes Sports Sous-Marins" (RSSM) pour l'organisation de la 8ème édition du tournoi féminin de hockey subaquatique les 15 et 16 janvier
- . 1 000 € pour le Club Espérance de Rennes FC pour la 7ème édition de "l'Espérance Kids Cup" le 19 février
- . 1 000 € à l'ASPTT de Rennes pour l'organisation de "la Rennaise", manifestation les 19 et 20 mars au parc des Gayeulles
- . 3 360 € au Cercle Paul Bert de Rennes pour l'organisation des championnats de Bretagne de gymnastique rythmique aux Cadets de Bretagne le 27 mars
- . 2 000 € pour le club de Rennes Escrime pour l'organisation des circuits nationaux des moins de 20 ans et vétérans les 19 et 20 mars, et le 30 avril
- . 1 500 € pour l'association Les Sports s'emm'Elles pour l'organisation de la manifestation du même nom "les Sports s'emm'Elles" du 4 mars au 14 avril
- . 7 000 € au Cercle Paul Bert de Rennes pour l'organisation de "Tout Rennes Nage" le 2 avril à la piscine de Bréquigny

- . 600 € au Cercle Paul Bert de Rennes pour l'organisation des championnats inter-régionaux filières performance et Elite de tumbling et gym acrobatique les 23 et 24 avril, épreuves sélectives pour les championnats de France
 - . 1 500 € à Rennes Pôle Association pour l'organisation des phases finales du Championnat de France jeunes U18 les 13 et 15 mai
 - . 1 200 € au Comité des fêtes de Maurepas pour l'organisation du 20ème critérium cycliste de Maurepas le 20 mai
 - . 400 € pour l'association des Cheminots Rennais Boxe Thaï pour l'organisation du challenge Nai Khanom Tom le 4 juin
 - . 1 000 € pour l'association "Je cours à Rennes" pour l'organisation de la course pédestre du 10 Km, la "Elle et lui" qui se réalise en couple. La manifestation est prévue le 10 juin aux Étangs d'Apigné
 - . 22 000 € au Cercle Paul Bert de Rennes pour l'organisation de la manifestation "Sandballez" du 7 au 12 juin. Cette 17ème édition fera la promotion du sport-santé pour la pratique innovante et ludique du handball
 - . 1 500 € au Club des Sports de Glace pour son gala annuel qui aura lieu les 11 et 12 juin
 - . 2 500 € à l'Association Culturelle et Sportive des Footballeurs Camerounais de Rennes pour l'organisation de la "Coupe d'Afrique des Nations" en football qui se déroulera du 11 juin au 9 juillet. Cet évènement auquel 24 équipes participeront fera la promotion de la diversité culturelle à travers le sport
- 2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et l'association pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet

89 Sports et jeunesse - Animation sportive - Provision pour Évènementiels sportifs - Cercle Paul Bert/Rennes sur Roulettes - Convention financière - Première attribution de subventions 2022

Unanimité

- 1 - Approuve une première attribution de subvention pour un montant de 40 500 € à l'association le Cercle Paul Bert de Rennes afin de soutenir l'organisation de la manifestation "Rennes sur Roulettes" les 21 et 22 mai dans le centre-ville de Rennes
- 2 - Approuve les termes de la convention financière (échéance au 31 décembre 2025) avec le Cercle Paul Bert de Rennes pour ce projet spécifique
- 3 - Autorise Madame la Maire à la signer ainsi que tout avenant ultérieur éventuel, conforme à l'économie de la convention

90 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision pour Équipement vie associative de quartier – DCM 2022-0028 – Modification - Première attribution de subventions 2022

Unanimité

- 1 - Approuve une première attribution de subventions au titre de l'année 2022 pour un montant total de 5 300 € aux associations désignées ci-dessous :

. 2 400 € à l'association des 3 Maisons pour la réalisation d'une fresque à la Maison Héloïse
. 1400 € à l'association Bourg-L'évêque pour le financement de la manifestation les fleurs du Mail.
. 1 500 € à l'association Le Grand Cordel MJC pour le financement du festival "Parcours d'ici" (3ème édition) les 25, 26 et 27 mars
2 - Autorise la Ville à solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette, en cas d'annulation de tout ou partie de la mission, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire. Toutefois, la Ville et les associations pourront par ailleurs convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution de la mission

91 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Provision Fonds d'aide à la vie associative – Deuxième attribution de subventions 2022

Unanimité

Approuve une deuxième attribution des subventions 2022 aux associations ci-dessous au titre du Fonds d'Aide à la Vie Associative pour un montant total de 5 300 € :

. 2 000 € à l'association Broadway French pour le spectacle Darling Millie One Night Only, création présentée le 30 mars à la salle de la Cité
. 800 € au Cercle Condorcet pour l'organisation, le 19 mars d'une demie journée de conférences et de débats intitulée « Migrants : Faut-il avoir peur de la régularisation ? »
. 2 500 € à la Maîtrise de Bretagne pour le projet "Polyphonies chorales de Sucre", œuvre originale interprétée par des jeunes formés au Conservatoire à Rayonnement Régional et des musiciens professionnels Boliviens

92 Sports et jeunesse – Action en faveur de l'enfance — Provision Organisation Fêtes du jeu dans les quartiers – Première attribution de subventions 2022

Unanimité

Approuve une première attribution de subventions de 2 500 € au profit de l'association "Maison de Quartier La Touche", pour l'organisation, samedi 14 mai, sur le mail François Mitterrand, d'un évènement qui s'inscrit dans le cadre de la fête nationale du jeu

93 Sports et jeunesse – Autres actions en faveur de l'enfance – Provision Droits de l'enfant – Première attribution de subventions 2022

Unanimité

Approuve une première attribution de subventions 2022 aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 1 200 € :
. 900 € à l'association Loisirs Pluriels, pour la réalisation d'une fresque participative en partenariat avec l'artiste rennais Cécile Auregan sur un mur faisant le lien entre l'espace du centre Loisirs Pluriel et l'ALSH Quineleu (du 30 mars au 30 juin)

. 300 € au comité de quartier La Binquenais : 40 enfants de l'ALSH de La Binquenais vont être sensibilisés à l'importance de l'eau à travers des expositions et la construction d'un faux puits (de novembre 2021 au 29 juin 2022)

94 Sports et jeunesse - Action socio-éducative - Autres actions en faveur des jeunes - Provision pour Projets étudiants – Deuxième attribution de subventions 2022

Unanimité

1°- Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2022 pour un montant total de 3 900 €, selon la répartition suivante :

. 900 € à l'association Fest-Noz de l'Agro pour l'organisation du Festival du même nom qui a eu lieu le 1er avril au Parquet de bal de la Harpe

. 3 000 € à l'association Grain de sel, pour l'organisation de l'événement "Grain de musique" le 20 mai à l'Étage

2°- En cas d'annulation tout ou partie du projet et des activités proposées, pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)

95 Sports et jeunesse - Action socio-éducative – Loisirs alternatifs pour les jeunes adultes – Provision Manifestation Rennes de la Nuit (R2LN) – Deuxième attribution de subventions 2022

Unanimité

1°- Approuve une deuxième attribution de subventions au titre de l'année 2022, pour un montant total de 8 400 € et le versement des subventions aux deux associations désignées ci-dessous :

. 6 000 € à l'association Le Grand Cordel MJC pour l'organisation d'une soirée "F(r)ictions" en lien avec plusieurs associations et collectifs jeunes ou étudiants ainsi que deux intervenants professionnels, le 5 mai de 20 h à 1 h à la MJC Grand Cordel

. 2 400 € à l'association Génération verte 21 pour l'organisation d'une soirée "Karibu in Congo" le 3 juin de 18 h à 1 h au 4 Bis

2°- En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)

96	Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Provision Santé – Première attribution de subventions 2022 Approuve une première attribution de subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 9 500 € : . 3 000 € à Air Breizh pour un accompagnement scientifique à la démarche Ambassad'air de captation citoyenne de la qualité de l'air . 2 500 € à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) dans le cadre du financement du projet de recherche international intitulé Complex Urban Systems for Sustainability and Health (CUSSH) . 1 500 € à l'association Réveille ta moelle en soutien de la 3ème édition de leur campagne de sensibilisation et de recrutement de jeunes de 18 à 35 ans au don de moelle osseuse, en complément à un accompagnement de l'organisation de leur manifestation qui se déroulera du 11 au 14 mai à Rennes . 2 000 € à We Ker en soutien à son projet "Relais Santé Jeune" mis en œuvre chaque année depuis 2020 . 500 € au Réseau Louis Guilloux dans le cadre d'une action de collecte de fonds en faveur du Sidaction, mobilisant des détenues et du personnel du Centre Pénitentiaire pour Femmes (CPF) de Rennes	Unanimité, 2 conseillers ne prenant pas part au vote : Mme Zamord, M. Lahais
97	Interventions sociales et santé – Provision Handicap – Première attribution de subventions 2022 Approuve une première attribution de subvention de 2 500 € à l'association Zanzan Films qui centre son action sur la thématique de l'accessibilité à l'artistique pour tous	Unanimité
98	Interventions sociales et santé - Actions sociales et accompagnement des publics – Provision pour diverses actions sociales – Première attribution de subventions 2022 1- Approuve une première attribution de subventions 2022 au titre de la Provision "diverses actions sociales" et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant de 5 500 € : . 3 000 € au profit de l'association des Restaurants du Cœur afin de soutenir son action de bus du Cœur . 1 500 € au profit de l'association Entourage qui gère, pour plusieurs associations de maraudes, un local situé rue Saint-Georges, appartenant à Territoires . 1 000 € au profit de l'association les Motards ont du Cœur qui organise, depuis 1992, un rassemblement annuel de motards ayant pour objectif premier de récolter des fonds ensuite reversés aux Restaurants du Cœur	Unanimité

99	Interventions sociales et santé – Soutenir des actions associatives de solidarité et d'insertion – Provision Équipement action sociale – Première attribution de subventions 2022	Unanimité
	Approuve une première attribution de subvention au titre de l'année 2022 pour un montant total de 10 000 € au profit de l'Unité locale de la Croix-Rouge Française pour le renouvellement des équipements nécessaires au bon fonctionnement de son activité dans ses nouveaux locaux en cours d'aménagement	
100	Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales - Rennes à la mer et au vert - Été 2022 - Service de transport hebdomadaire - Tarifs	Unanimité
	Fixe, à compter du 30 juin 2022, les redevances des usagers qui emprunteront le service de transport institué dans le cadre de Rennes à la mer et au vert, comme suit : * Plein tarif . Plus de 15 ans et adultes : 12 € . Jeunes de 5 à 15 ans : 7,50 € . Moins de 5 ans : gratuité * Tarif réduit Sortir ! . Plus de 15 ans et adultes : 4,50 € . Jeunes de 5 à 15 ans : 2,50 € . Moins de 5 ans : gratuité	
101	Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Provision Égalité femmes hommes - Deuxième attribution de subventions 2022	Unanimité
	1- Approuve une deuxième attribution de subventions 2022 au titre de la Provision "Pour l'Égalité entre les femmes et les hommes" et le versement des subventions aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant de 2 000 € : . 1 000 € pour le projet éco-féministe et intergénérationnel, Île de Garde porté par l'association Kouliballets qui se déploie à partir de l'îlot Serbie, dans le quartier du Blosne . 1 000 € pour la MJC Maison de Suède concernant le projet "les 10 commandements d'une jeune fille". Il vise à améliorer la vie sociale des filles dans le quartier Bréquigny et ainsi faire émerger des propositions politiques concernant la place des filles dans les quartiers prioritaires 2- En cas d'annulation de la manifestation ou de tout ou partie des activités, notamment pour des raisons liées au contexte sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet	

- 102 Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales - Association Centre Culturel Avicenne - Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux - Renouvellement**
- 1 - Approuve les termes de la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux à conclure avec l'association Centre Culturel Avicenne de Rennes. Elle prendra effet le 17 mai 2022 pour une durée de 3 ans
2 - Autorise Madame la Maire à le signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat
- 103 Interventions sociales et santé - Autres interventions sociales - Association Centre Culturel Bouddhique - Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux - Renouvellement**
- 1 - Approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'association Centre Culturel Bouddhique de Rennes. Elle prendra effet le 17 mai 2022 pour une durée de 3 ans
2 - Autorise Madame la Maire à le signer, ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat
- 104 Interventions sociales et santé – Provision Aide aux syndicats pour formation et personnel - Attribution de subventions 2022**
- Unanimité
- Approuve l'attribution des subventions pour un montant de 172 074 € entre les unions locales interprofessionnelles de salariés réparti comme suit :
- | Syndicats | 1 ^{ère} part | 2 ^{ème} part | Total |
|-----------|-----------------------|-----------------------|-------------|
| CFDT | 17 207,40 € | 37 512,13 € | 54 719,53 € |
| CGT | 17 207,40 € | 18 515,16 € | 35 722,56 € |
| FO | 17 207,40 € | 12 002,16 € | 29 209,56 € |
| CFTC | 17 207,40 € | 10 711,60 € | 27 919 € |
| CGC | 17 207,40 € | 7 295,95 € | 24 503,35 € |
| Total | 86 037 € | 86 037 € | 172 074 € |
- 105 Interventions sociales et santé – Tranquillité publique, prévention de la délinquance - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Provisions pour CLSPD et Action Lieu dédié LVFF/Accès au Droit Aide aux victimes - Premières attributions de subventions 2022**
- Unanimité
- Approuve les deux premières attributions de subventions 2022, provisions pour fonctionnement, pour un montant total de 25 500 € selon la répartition ci-dessous :
- * Provision "CLSPD" : 10 500 €

	<p>. 4 000 € à l'association Aide Juridique d'Urgence (AJU) pour promouvoir l'accès au droit des publics en difficulté, en favorisant la connaissance et l'exercice de leurs droits</p> <p>. 5 500 € à l'association MJC Maison de Suède pour le déploiement d'actions de prévention de la délinquance et/ou de la récidive auprès des jeunes adultes ainsi que des enfants et préadolescents du quartier de Bréquigny</p> <p>. 1 000 € à l'association Champs de Justice pour l'organisation d'une exposition sur l'histoire de la délinquance des mineurs en France dans les locaux d'Askoria du 25 février au 4 mars, la tenue d'un colloque le 1er mars, permettant le partage sur le territoire des paradigmes ayant présidé à la prise en charge de cette délinquance juvénile en France du XXème siècle à nos jours, ainsi que les enjeux actuels de cette prise en charge</p> <p>* Provision " Actions Lieu dédié LVFF/Accès au Droit Aide aux victimes " : 15 000 €</p> <p>. 15 000 € à l'association Asfad pour l'action d'accompagnement juridique et d'orientation de personnes étrangères, et notamment de femmes victimes de violences, à travers le déploiement de permanences assurées par un juriste spécialisé, et organisées au sein de l'accueil de jour et dans des équipements de quartiers du territoire rennais</p>	
106	Famille – Accueil de la petite enfance – Crèches familiales - Assistants maternelles Revalorisation des indemnités d'entretien et de nourriture	Unanimité
	<p>Approuve le principe de l'augmentation des indemnités d'entretien et de nourriture des assistantes maternelles des crèches familiales municipales en les portant respectivement à 4,43 € et 5,57 €, soit au total 10 € par jour et par enfant à compter du 1^{er} avril 2022</p>	
107	Logement - Aides au logement social – Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) - Subvention de fonctionnement – DCM 2022-0028 - Modification	Unanimité
	<p>Approuve l'attribution à l'AIVS d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 585,75 € au titre de l'année 2022 et prend acte de la modification de la délibération attributive de subventions n° 0028 du 14 mars 2022 en résultant</p>	
108	Aménagement et services urbains, environnement - Propreté – Adhésion à l'Association Nationale au Service des Collectivités Territoriales, des associations et des entreprises	Unanimité
	<p>1 - Approuve les statuts de l'Association Nationale au Service des Collectivités Territoriales, des associations et des entreprises</p> <p>2 - Approuve l'adhésion à cette association</p>	

109	Aménagement et services urbains, environnement - Carrière des Bougrières et de Lillion - Avis sur le dossier modifié de cessation d'activité et de remise en état des sites 1 - Considère que le dossier transmis par la société Lafarge présente des évolutions mais comprend encore des insuffisances 2 - Émet en conséquence un avis favorable sur le dossier de demande de modification des conditions de remise en état et le dossier de cessation d'activité et de la carrière des Bougrières et de Lillion déposé par la société Lafarge, sous réserve de la prise en compte des observations faites	Unanimité
110	Aménagement et services urbains, environnement - Hôtel Dieu – Établissement Public Foncier de Bretagne – Autorisation de cession à Rennes Métropole 1 - Autorise l'Établissement Public Foncier de Bretagne à rétrocéder, à titre gratuit, à Rennes Métropole, compétente en matière de voirie, l'emplacement réservé n° 502 de 723 m ² situé rue de l'Hôtel Dieu, et le volume 17 sur la parcelle AB 1005 en vue d'élargir la rue 2 - Autorise Madame la Maire à signer les documents relatifs à ces cessions	Unanimité
111	Aménagement et services urbains, environnement - Site stratégique de la Vallée de la Vilaine – 225 route de Sainte-Foix – Acquisition 1 - Décide l'acquisition de la maison d'habitation située 225 route de Sainte-Foix au prix de 410 000 € 2 - Autorise Madame la Maire à signer les promesses d'achat, les actes authentiques et tous documents subséquents	Unanimité
112	Aménagement et services urbains, environnement - Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Modification n°1 – Avis sur le dossier d'enquête publique 1 - Émet un avis favorable aux règles modifiées applicables à l'intérieur du périmètre de l'ensemble des ZAC à l'initiative de la Ville, en application de l'article L. 153-39 du code de l'urbanisme, intégrant les ajustements évoqués concernant les ZAC Baud Chardonnet, Blosne Est et Maurepas Gros Chêne 2 - Émet un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLUi intégrant les ajustements de zonages, de limites de zonages ou autres dispositions réglementaires graphiques et littérales comme sur le secteur de Cleunay, dans la ZAC Courrouze, pour les règles collectives appliquées aux hébergements ou bien pour les règles de raccordement au réseau de chaleur urbain Nord-Est sur la Ville de Rennes	Unanimité, 5 absentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

113	Aménagement et services urbains, environnement – Mise à disposition d'Archipel Habitat d'un terrain bâti - 42 rue Marcel Sembat – Bail à construction Autorise Madame la Maire à signer avec Archipel Habitat un bail à construction ainsi que les éventuels avenants concernant la parcelle cadastrée section BW 537, d'une contenance de 373 m ² , pour une durée de 65 ans	Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote : Mme Condolf-Ferec, MM Jeanvrain, Puil
114	Aménagement et services urbains, environnement - 67 boulevard Albert 1^{er} - Cession 1 - Décide la cession des 2 terrains nus, situés 67 boulevard Albert 1 ^{er} représentant une surface totale de 494 m ² , au prix total de 494 000 € 2 - Autorise Madame la Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité
115	Aménagement et services urbains, environnement - Rue Léon Berthault - Cession d'un terrain 1 - Décide la cession de la parcelle de 2 052 m ² toute en longueur, sise rue Léon Berthault, au prix de 50 €/m ² soit un total de 102 600 € 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents	Unanimité
116	Aménagement et services urbains, environnement - 18 rue Nantaise - Cession à la SPLA Territoires Publics 1 - Décide la cession à la SPLA Territoires Publics des lots de la copropriété du 18 rue Nantaise cadastrée AC 653-1214-1215-1216 au prix de 1 000 €/m ² , soit, pour environ 262 m ² , un montant de 262 000 € 2 - Autorise Madame la Maire ou son représentant dûment mandaté à signer l'acte authentique et les éventuels actes subséquents	Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote : Mmes Faucheux, Gandon, M. Hervé Mme Hakni-Robin se déporte
117	Aménagement et services urbains, environnement – Baud-Chardonnet – Cession à Rennes Métropole – DCM 2021-0430 - Modification 1 – Approuve la modification de la délibération 2021-0430	Unanimité, 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)

- 2 - Décide la cession d'une parcelle supplémentaire de 305 m² au prix de 16,93 €/m²
 3 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents

118 Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Armorique – Acquisition de terrain auprès de Rennes Métropole

**Unanimité,
5 abstentions
(Groupe Libre d'Agir pour Rennes)**

- 1 - Décide l'acquisition auprès de Rennes Métropole, à titre gratuit, des parcelles AT 1214 et AT 1215, d'une superficie de 88 m²
 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents

119 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Beauregard Quincé – Fermes HN8 et HM59 – Acquisition auprès de Territoires et Développement – Approbation

**Unanimité,
4 conseillers ne prenant pas part au vote :
Mmes Faucheux, Gandon, M. Hervé, Mme Hakni-Robin se déporte**

- 1 - Décide l'acquisition, à titre gratuit, des deux fermes et de plusieurs parcelles de terres, présentes dans le périmètre de l'opération d'aménagement de la ZAC Beauregard Quincé
 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents

120 Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Blosne-Est – Acquisition de lots parking – Approbation

**51 voix pour, 5 voix contre
(Groupe Révéler Rennes),
5 abstentions
(Groupe Libre d'Agir pour Rennes)**

- 1 – Décide l'acquisition des biens ci-dessous, libres de toute occupation et location :

Adresses	Références cadastrales	N° de lot	Tantièmes	Prix en €
7 rue de Suisse	LR 52	16	1/52èmes	5000,00
4 av. de Pologne	LP 53	3	1/52èmes	5000,00
7 rue de Suisse	LR 52	40	1/52èmes	5000,00
4 av. de Pologne	LP 53	19	1/52èmes	5000,00
16 av. de Pologne	LO 71	46	1/75èmes	5000,00

	<p>2 - Autorise Madame la Maire à signer les actes authentiques à intervenir en la forme notariée et tous documents subséquents</p>	
121	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Ilot de l'Octroi – 8 rue de la Carrière – Acquisition d'un mur</p> <p>1- Décide l'acquisition du mur de clôture situé 8 rue de la Carrière, au prix de 3 848 €, suite à l'accord des propriétaires 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	<p>Unanimité, 1 conseiller ne prenant pas part au vote : M. Jeanvrain</p>
122	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Ilot de l'Octroi – Cession du lot 2 – Modification</p> <p>1 - Décide la cession des terrains en réduisant le montant de la charge foncière initialement fixé à 275 € HT le m² de surface habitable, à 113 € HT/m², compte tenu du déficit prévisionnel. Le prix total de vente s'élève à 236 520,30 € HT au lieu de 575 602,50€ HT pour une SHAB confirmée de 2 093,10 m² 2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents</p>	<p>Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote : Mme Condolf-Ferec, MM Jeanvrain , Puil</p>
123	<p>Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Madeleine - Lot H - Raccordement au chauffage urbain – Convention avec Rennes Métropole et Enersud – Approbation</p> <p>1 - Approuve la convention à conclure avec Rennes Métropole et Enersud pour la réalisation du raccordement au chauffage urbain du lot H de la ZAC Madeleine 2 - Autorise Madame la Maire à signer ladite convention, et tout acte s'y rapportant</p>	<p>Unanimité</p>

- | | | |
|-----|--|---|
| 124 | Aménagement et services urbains, environnement - ZAC Maurepas Gayeulles – Avenue Rochester - Déclassement et cession à la SPLA Territoires Publics

1 - Constate la désaffectation, décide le déclassement et la cession, à titre gratuit, à la SPLA Territoires Publics, de 2 emprises aujourd'hui inaccessibles, d'environ 144 m ² chacune, localisées au sein d'une emprise plus vaste, située en bordure de parking
2 - Autorise Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous documents subséquents | Unanimité, 10 abstentions (Groupe Révéler Rennes et Groupe Libre d'Agir pour Rennes)
4 conseillers ne prenant pas part au vote :
Mmes Faucheux, Gandon, M. Hervé, Mme Hakni-Robin se déporte |
| 125 | Aménagement et services urbains, environnement - Concession d'Aménagement du Centre Ancien –18 rue Nantaise – Annulation de l'apport en nature par avenant n°3 à la concession d'aménagement à la SPLA Territoires Publics

1 - Décide l'annulation de l'apport en nature à la SPLA Territoires Publics des parcelles de la copropriété du 18 rue Nantaise par avenant n°3 à la concession d'aménagement de l'Opération Rennes Centre Ancien du 20 septembre 2016
2 - Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°3 à la concession d'aménagement de l'Opération Rennes Centre Ancien et les éventuels actes subséquents | Unanimité, 4 conseillers ne prenant pas part au vote :
Mmes Faucheux, Gandon, M. Hervé, Mme Hakni-Robin se déporte |
| 126 | Aménagement et services urbains, environnement – Politique de la Ville – Nouveau Programme National de Renouveau Urbain – Subvention d'équipement attribuée à Archipel Habitat/Office Public de l'Habitat de Rennes Métropole pour l'implantation du Musée des Beaux-Arts à Maurepas – Convention | Unanimité, 3 conseillers ne prenant pas part au vote :
Mme Condolf-Ferec, MM Jeanvrain, Puil |

<p>1 - Approuve l'attribution à Archipel Habitat, Office Public de l'Habitat de Rennes Métropole, d'une subvention d'un montant total de 853 284 € pour la réalisation de l'opération d'aménagement des locaux du Musée des Beaux-Arts de Maurepas</p> <p>2 - Approuve les termes de la convention financière à conclure avec Archipel Habitat et Rennes Métropole pour définir les modalités de versement de la subvention</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à signer cette convention ainsi que tout avenant ultérieur conforme à l'économie initiale du contrat</p>	
<p>127 Aménagement et services urbains, environnement - Politique de la Ville – Contrat de Ville - Provision pour diverses actions – Première attribution de subventions 2022</p>	<p>Unanimité, 6 conseillers ne prenant pas part au vote : Mmes Deniaud, Affilé, Boukhenoufa, Letourneux, M. Travers se déporte, M. Stephan se déporte</p>
<p>1 - Approuve une première attribution de subventions du programme d'actions qui doit être réalisé en 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville</p> <p>2 - Approuve le versement des subventions aux associations désignées pour un montant total de 85 700 €, réparti comme suit :</p>	

Quartiers	Porteur	Intitulé du projet	Ville de Rennes
Cleunay	Là-haut	Résilience	2 000 €
Clôteaux Champs- Manceaux	Cpb-Cercle Paul Bert	Breq'in holidays 2022	2 000 €
	Cpb-Cercle Paul Bert	Breq'in sport 2022	3 000 €
	La balade des livres	Cuirasse & Dentelle - 2	1 000 €
Le Blosne	Au p'tit blosneur	Développement de l'association	1 500 €
	Monopulpo	Blosne en mouvement	2 000 €
	Monopulpo	Continuation "Fresque participative gymnase du complexe sportif de la Binquenais"	2 500 €
Maurepas	Anime et tisse	100 voix/arts, migrations et droits humains, systématisation de l'expérience	3 000 €
	Csc longs prés	Regards partagés	1 300 €
	Csc longs prés	Un été aux gayeulles 2022	1 500 €
	Les films du macadam	Au-delà de la peau	2 000 €
	Les merveilles de maria	Le village éducatif	2 000 €
Transquartiers	Arcs - Association rennaise des centres sociaux	Accompagnement des parcours d'habitants des quartiers prioritaires	15 000 €
	Cidff 35 - Centre d'information sur les droits des femmes et des famille d'ille-et-vilaine	Insertion sociale et professionnelle des femmes des quartiers prioritaires	2 000 €
	Démozamau	Développement du projet artistique et culturel de DMZ à travers la création d'un label coopératif, renforcement des prestations relatives au studio "La Source"	3 000 €
	Langophonies	Programme de cours de FLE - Innovation et approche plurielle - Niveau B1 groupe 2	1 400 €
	Langue et communication	ASL d'été 2022	3 000 €
	Langue et communication	ASL le français en radio	2 000 €
	Langue et communication	Passeport insertion : apprentissage de la lecture/écriture palier 3 - lutte contre la fracture numérique et positionnement pré-emploi	6 000 €
	Langue et communication	Plateforme d'Évaluation et d'Orientation Linguistiques (PEOL) et construction de parcours d'apprentissage	6 000 €

	Prisme	ASL Passerelle vers l'emploi	5 000 €
	Proxité	Parrainage de jeunes - Accompagner des collégiens et lycéens vers l'autonomie et leur orientation, par le parrainage d'un bénévole actif du monde du travail et des ateliers collectifs	5 000 €
	Stade Rennais Rugby	Rugby Tour du Monde	2 000 €
	Vrac Rennes - vers un réseau d'achat en commun rennes	Vers un réseau d'achat en commun (fonctionnement)	2 500 €
Villejean	Ay roop	Résidence du territoire Ay-roop [Tous en piste] à Villejean	2 000 €
	Cpb - Cercle Paul Bert	Berry Plage 2022	3 000 €
	Le Bougainvillier	Accueil enfants /parents pour favoriser l'expression sur les freins à l'insertion sociale et/ou professionnelle des mères ou des parents	2 500 €
	Ufolep 35	Villej'en sport 2022	1 500 €
TOTAL			85 700 €

3 - Approuve un complément de subventions aux associations GRPAS et Réseau Louis Guilloux pour un montant total de 4 166 €, comme indiqué ci-dessous, conformément aux conventions pluriannuelles d'objectifs

Quartiers	Porteur	Intitulé du projet	Ville de Rennes
Transquartiers	Grpas - Groupe Rennais de Pédagogie et d'Animation Sociale	CPO 2021-2022	2 700 €
Transquartiers	Réseau Louis Guilloux	CPO 2021-2022	1 466 €
TOTAL :			4 166 €

4 - Autorise Madame la Maire à signer tous les documents ultérieurs découlant des décisions prises dans la délibération

128 Aménagement et services urbains, environnement – Provision actions quartiers – Première attribution de subventions 2022

**Unanimité,
8 conseillers ne
prenant pas
part au vote
(Mmes Andro,
Papillion, Affilé,
Caroff-Urfer,
Zamord, M.
Lahais, M.
Travers se
déporte, M
Nadesan se
déporte**

Approuve une première attribution de subventions aux associations désignées ci-dessous pour un montant total de 24 058 € :

* Quartier Centre :

. 4 000 € à l'association APRAS promotion action animation sociale (Jeu de Paume) pour le projet Bornes'in Rennes du 24 au 28 mars par un collectif d'habitants

* Quartier Thabor / Saint Héliier / Alphonse Guérin /

Baud-Chardonnet :

. 500 € à l'association Partager Baud-Chardonnet pour le Printemps de Baud le 27 mars

* Quartier Maurepas / Bellangerais :

. 1 875 € à l'association Breizh Insertion Sport (BIS) pour le projet Fresque jeunes/artistes/BIS mur école Trégain pendant les vacances d'avril

* Quartier Francisco Ferrer / Landry / Poterie :

. 300 € au Comité de quartier Francisco Ferrer pour Ferrer en vert le 2 avril

. 376 € à l'association Du vert dans les yeux pour une Ressourcerie éphémère à la Maison de quartier Francisco Ferrer sur plusieurs après-midis en avril

. 500 € à l'association Bel Air pour la Fête des jardins de Bel Air le 15 mai

. 1 000 € à la Compagnie La pie qui joue pour "Across the Lines" les 25 et 26 juin : deux spectacles de plein air

. 1 100 € à la Maison du Ronceray ainsi répartis :

- 200 € pour "Week-end de verdure" les 25 et 26 juin

- 900 € pour du Rififi au quartier 7 de fin mai au 15 juin sur le thème "Enquête et mystère"

* Quartier Cleunay / Arsenal-Redon / Courrouze :

. 2 000 € à l'association Quignon sur rue pour Cité Fertile du 1er janvier au 30 septembre

. 4 000 € pour l'association Coop eskemm pour "Bâtiment à modeler – Georges Cleunay"

* Quartier Villejean / Beauregard :

. 1 000 € au Cercle Paul Bert section Villejean pour Berr Event le 21 mai

* Quartier Le Blosne :

. 377 € à l'association L'étincelle pour une participation à la Rencontre-échanges avec l'auteur Georges Cavret le 3 février sur le thème de l'engagement dans les quartiers populaires à partir de son ouvrage "Qui s'en souciera ?"

. 530 € au Collectif des Hautes Ourmes pour Boîte à livres en juin. Création par les élèves et professeurs des filières métallerie et menuiserie du lycée Mendès France d'une boîte à livres en zinc, bois et plexiglass

. 1 000 € à l'association Kouliballets pour Tout à coup en juin : rencontres de danse autour de l'altérité

. 1 200 € à l'association Breizh Insertion Sport pour le projet "Solution pour travailler" d'avril à juin.

. 1 500 € à l'association Dooinit pour Block party le 10 avril

. 2 000 € à l'association Monopulpo pour Blosne en mouvement en mai et juin

* Quartier Bréquigny :

. 800 € à l'association La balade des livres pour Partir en livre – Mer & Merveilles Été 2021

* En cas d'annulation de certaines manifestations ou activités, pour des raisons liées à la situation sanitaire, la Ville se réserve le droit de solliciter un remboursement de la subvention, sous forme de titre de recette. Cependant, la Ville et l'association pourront aussi convenir d'un maintien de la subvention, avec un report ou une évolution du projet (par exemple interventions modifiées, action plus étalée dans le temps, en formats réduits et successifs, etc.)

129 Aménagement et services urbains, environnement - Provision pour Actions de sécurité routière – Première attribution de subventions 2022

Unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 7 500 € à la Ligue Nationale des Clubs Motocyclistes de la Police Nationale

130 Aménagement et services urbains, environnement - Programme de travail ALEC – Attribution de subvention 2022

**Unanimité,
1 conseiller ne
prenant pas
part au vote :
M. Jannin**

Approuve l'attribution à l'ALEC d'une subvention de 26 400 €

131 Aménagement et services urbains, environnement - Projet de 3^{ème} Plan de protection de l'atmosphère de Rennes Métropole 2022-2027 – Consultation des collectivités – Avis du Conseil municipal

Unanimité

Émet un avis favorable au 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Etat sur le territoire de Rennes Métropole, et l'assortir des remarques suivantes :

. S'agissant des émissions liées au chauffage au bois, et sur la base de l'étude cofinancée par Rennes Métropole et l'État, des actions nouvelles devront être mises en œuvre sans attendre, en cours de PPA

	<p>. S'agissant des émissions d'origine agricole : d'une part, il est souhaitable que les mesures d'urgence relatives aux épisodes de pollution soient renforcées dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral ; d'autre part, des mesures règlementaires et opérationnelles devront voir le jour au-delà des seules préconisations de bonnes pratiques</p> <p>. La Ville de Rennes confirme sa volonté d'être associée au suivi des actions du PPA</p>	
132	<p>Aménagement et services urbains, environnement – Syndicat Intercommunal Zone d'Activités Nord – Clôture du syndicat - Définition des modalités de liquidation de l'actif et du passif et de transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement</p> <p>Arrête les modalités de liquidation du Syndicat comme proposé par le Comité Syndical du SIZAN en date du 6 mai dernier et comme détaillé à l'annexe de la délibération :</p> <p>. les biens appartenant au SIZAN seront cédés gratuitement à la commune de Saint-Grégoire</p> <p>. le solde de trésorerie et le résultat de clôture constatés à la clôture du budget seront affectés pour moitié entre chaque commune-membre</p>	Unanimité
133	<p>Action économique – Commerce – Provision Animations commerciales - Première attribution de subventions 2022</p> <p>1 - Approuve une première attribution de subventions d'un montant de 10 000 € et leur versement aux associations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">- 5 000 € à l'Union du Commerce qui organise le 14 juin la 8^{ème} édition de l'opération « Trophées du Commerce »- 5 000 € à l'association de la Rue de Saint-Malo qui a organisé la Fête de la Paresse le 1^{er} mai <p>2 - Approuve les termes de la convention à conclure avec l'association Union du Commerce pour les Trophées du commerce</p> <p>3 - Autorise Madame la Maire à signer la convention avec l'association Union du Commerce, ainsi que tout avenant à intervenir</p>	Unanimité
134	<p>Relations internationales - Provision Aide aux pays en développement - Soutiens à l'Association de Jumelage et de Coopération Rennes-Plateau Dogon (AJCRPD) et à l'association ACTED pour un projet sur le Cercle de Bandiagara au Mali - Quatrième attribution de subventions 2022 - Convention</p> <p>1 - Approuve une quatrième attribution de subventions sur provision 2022 pour un montant total de 45 130 € réparti comme suit :</p> <p>. 15 130 € au profit de l'Association de Jumelage et de Coopération Rennes-Plateau Dogon (AJCRPD) pour les frais de fonctionnement de la Maison de la Coopération de Bandiagara et les frais de fonctionnement de la coordination malienne de l'association, respectivement à hauteur de 5 646 € et 9 484 €</p>	Unanimité

	<p>. 30 000 € au profit de l'ONG ACTED pour renforcer la sécurité alimentaire de 280 ménages dans le Cercle de Bandiagara, soit 1 680 personnes, pendant la période de crise alimentaire prévue au Mali en 2022</p> <p>2 - Approuve les termes de la convention liant la Ville à l'association ACTED et autorise Madame la Maire à signer cette convention</p>	
135	Relations internationales - Provision Aides pour projets à caractère international - Deuxième attribution de subventions 2022 Approuve une deuxième attribution de subvention sur provision 2022, pour un montant total de 8 800 € réparti comme suit : . 300 € à l'association Jeunes Européens Rennes pour soutenir l'événement "Eurotour des Campus" . 4 000 € au comité de jumelage Rennes-Cork qui propose au cours de l'année 2022 une série d'actions mettant à l'honneur l'Irlande, afin de célébrer les 40 ans du jumelage avec la ville irlandaise de Cork . 1 500 € aux associations qui proposent des projets pour l'événement "Rennes fête l'Europe" durant le mois de mai - 300 € à la société Candela Production pour une projection gratuite et ouverte au grand public le 9 mai au cinéma Arvor - 700 € à l'association Polonia pour soutenir l'organisation d'une conférence concert "Let's go jazz in Varsovie" à la Maison Internationale de Rennes le 5 mai - 500 € à la Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'organisation d'une conférence gratuite à l'attention du grand public, animée par Richard Stock de l'institut Robert Schuman le 18 mai à l'espace Ouest-France, intitulée "L'avenir de l'Union européenne : une Europe-puissance" . 3 000 € au profit du Comité de jumelage Rennes-Sétif pour le projet "Couleurs d'Algérie", programme de manifestations culturelles qui se déroulera à Rennes dans divers lieux de la Ville du 14 au 19 juin	Unanimité
136	Administration générale – Délégation du Conseil municipal à la Maire – Compte rendu des mois de janvier (complément) et février 2022 Prend acte de ce compte-rendu	Le Conseil prend acte
137	Administration générale - Systèmes d'information – Signature de la charte Numérique Responsable Approuve la signature de la Charte Numérique Responsable	Unanimité
138	Administration générale – Information-communication - Provision pour Aide aux festivals - Approbation du dispositif 2022-2025 - Attribution de subventions 2022	Unanimité, 1 conseillère ne prenant pas part au vote : Mme Affilé

1- Approuve l'attribution de subventions au titre de la provision pour aide à la communication des festivals aux bénéficiaires désignés ci-dessous pour un montant total de 110 963 € :

- . Transmusicales : 14 250 €
- . Tombées de la nuit : 12 750 €
- . Festival TNB : 12 000 €
- . Mythos : 9 000 €
- . Maintenant/Electroni[k] : 8 250 €
- . Ay-roop : 6 750 €
- . I'm from Rennes : 6 000 €
- . Travelling : 5 700 €
- . Stunfest : 4 875 €
- . Bars en Trans : 4 500 €
- . Rue des livres : 4 275 €
- . Big love : 3 750 €
- . Court métrage : 2 625 €
- . Made : 2 625 €
- . Waterproof : 2 625 €
- . Yaouank : 2 494 €
- . Marmaille : 2 494 €
- . Les embellies : 2 250 €
- . Jazz à l'étage : 0 €
- . Jazz à l'Ouest : 2 250 €
- . Dooinit : 1 500 €
- . Teenage Kicks (biennale) - pas d'édition en 2022 : 0 €

2- Approuve les termes des conventions d'objectifs ou avenants aux conventions conclues avec les organisateurs des festivals concernés

3- Autorise Madame la Maire à signer lesdites conventions et avenants

139 Administration générale – Information-communication - Association Skeudenn Bro Roazhon - Eurovision 2022 à Turin – Attribution de subvention exceptionnelle de fonctionnement 2022

Unanimité

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 € à l'association Skeudenn Bro Roazhon pour lui permettre de soutenir la participation du groupe Alvan & Ahez à l'Eurovision de la chanson 2022 comme représentant de la France

140 Administration générale – Élections professionnelles – Composition des instances

Unanimité

1 - Décide du nombre de représentants du personnel dans chaque instance

2 - Renouvelle le paritarisme numérique et le non recueil de l'avis du collègue employeur pour le CST et la FSSSCT

3 - Décide de la répartition des sièges des collèges employeurs entre Rennes Métropole d'une part et la Ville de Rennes, le CCAS et la Caisse des Écoles d'autre part

141	Administration générale – Personnel – Régime Indemnitaire – Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnelle (RIFSEEP) – Complément lié au passage des auxiliaires de puériculture et auxiliaires de soins (spécialité aide-soignant) en catégorie B	Unanimité
	<p>1 - Complète la délibération n°0360 du 8 octobre 2018 en instaurant, à compter du 1^{er} janvier 2022, l'IFSE pour les cadres d'emplois de la filière médico-sociale : Auxiliaires de puériculture et Auxiliaires de soins relevant de la spécialité aide-soignant en catégorie B et en supprimant en catégorie C le tableau des auxiliaires de puériculture</p> <p>2 - Prévoit la possibilité de maintien aux agents concernés, à titre individuel, de leur montant de régime indemnitaire antérieur lorsqu'il était plus élevé en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984</p> <p>3 - Confirme le versement de la prime dite "allocation vacances", en sus de l'IFSE, sur la base des dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 susvisée, selon les conditions prévues par délibération</p> <p>4 - Autorise le versement aux agents contractuels de droit public</p>	
142	Administration générale – Restauration Durable - Plan Alimentaire Durable – Demande d'adhésion à l'association "Les Greniers d'Abondance"	Unanimité
	<p>Autorise Madame la Maire à adhérer à l'association Les Greniers d'Abondance et régler les cotisations annuelles correspondantes</p>	
143	Administration générale - Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emploi au titre de l'année 2022 – Deuxième complément	Unanimité, 5 abstentions (Groupe Libre d'Agir pour Rennes)
	<p>Approuve les modifications exposées dans la DCM qui se traduisent par 2 créations de postes</p>	
144	Administration générale – Restauration durable – Groupement de commande portant sur l'achat de nouveaux conditionnements pour la sortie du plastique – Convention de mise à disposition de moyens – Modification	Unanimité
	<p>1 - Approuve la participation de la Ville de Rennes au groupement de commandes pour l'achat de contenants durables et réutilisables et l'achat de machines et systèmes d'automatisation</p> <p>2 - Autorise Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tous les actes s'y rapportant, ainsi que tout avenant ultérieur éventuel conforme à l'économie initiale du contrat</p>	
145	Administration générale - Dénominations de voies, d'espaces et d'équipements	Unanimité

Approuve les nouvelles dénominations de voies et les modifications proposées

1 - Création de dénominations de voies et d'espaces

* Quartier 1 - Centre

. Passage Catherine Leroy, Photographe de guerre (1944 - 2006), pour un passage d'orientation Nord-Ouest Sud-Est partant de la rive Est de la rue Théophile Briant et aboutissant au Nord-Est de l'intersection de la rue de l'Alma, des boulevards de Beaumont et du Colombier

. Jardin Trotula de Salerne, Médecin et chirurgienne italienne (1050 - 1097), pour un espace paysagé délimité à l'Est par le mail Germaine Poinso-Chapuis, au Sud par la rue de l'Hôtel Dieu, à l'Ouest par un bâtiment donnant sur l'Est de la cour d'honneur de l'Hôtel Dieu et au Nord par un bâtiment perpendiculaire au mail Germaine Poinso-Chapuis

. Jardin Claudette Rousseau, Syndicaliste résistante, (1923 - 2016), pour un espace paysagé délimité au Sud par la rue de l'Hôtel Dieu, à l'Est par l'allée Angélique du Coudray, à l'Ouest par un bâtiment donnant sur l'Est de la cour d'honneur de l'Hôtel Dieu et au Nord par un bâtiment donnant sur la rive Sud du passage Jeanne Chauveau

. Allée Léonie Chaptal, Infirmière et philanthrope (1873 - 1937), pour une voie en impasse d'orientation Nord-Sud partant de la rive Sud-Ouest de la rue Saint-Martin et aboutissant à la chapelle de l'Hôtel Dieu

. Allée Marthe Condat, Agrégée de médecine, (1886 - 1939), pour une voie en impasse d'orientation Est-Ouest partant de la rive Ouest du Mail Germaine Poinso-Chapuis et longeant la chapelle de l'Hôtel Dieu

* Quartier 2 - Thabor - Saint-Hélier - Alphonse Guérin - Baud - Chardonnet

. Rue Lise Meitner, Physicienne (1878 - 1968), pour une voie d'orientation Ouest-Est partant de la rive Est de l'avenue Jorge Semprun dans la continuité Est de la rue Georges Charpak

. Passage Céline Jan Jouault, Résistante (1890 - 1967), pour un passage d'orientation Sud-Est Nord-Ouest, longeant la Vilaine, dans la continuité Nord-Ouest de la rue Alain Gerbault et aboutissant sur la rive Est de la rue Jean-Marie Duhamel

. Passerelle Ovida Delect, Poétesse résistante déportée (1926 - 1996), pour une passerelle à l'Est de la base nautique Maurice Cognet, longeant la rive Sud de la Vilaine, traversant son bras mort ainsi que la limite communale avec Cesson-Sévigné

* Quartier 3 - Bourg L'Evêque - La Touche - Moulin du Comte

. Passage Alek Plunian, Romancière et aviatrice bretonne (1894 - 1967), pour un passage d'orientation Nord-Ouest Sud-Est partant de la rive Sud-Est de la rue Cardinal Paul Gouyon et aboutissant sur la rive Nord-Ouest du boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

* Quartier 7 - Francisco Ferrer - Landry - Poterie

. Passage Henriette Ragon, Chanteuse et actrice française dite "Patachou" (1918 - 2015), pour un cheminement d'orientation Sud-Ouest Nord-Est partant de la rive Nord-Est de la rue de Châteaugiron et aboutissant sur la rive Sud-Ouest de la promenade Georges Brassens

* Quartier 10 - Beauregard - Villejean

. Allée Mary Wollstonecraft, Philosophe féministe britannique (1759 - 1797), pour une voie en impasse d'orientation Sud-Est Nord-Ouest partant de la rive Nord-Ouest de l'avenue Jacqueline de Romilly dans la continuité Nord-Ouest de la rue Christine de Pisan

. Allée Mary Shelley, Romancière britannique (1797 - 1851), pour une voie en impasse d'Orientation Sud-Ouest Nord-Est partant de la rive Nord-Ouest de l'avenue Jacqueline de Romilly dans la continuité Nord-Est de l'avenue Germaine Dulac

* Bilinguisation : Français – Breton (en annexe 1)

2 - Modification, régularisation ou complément d'intitulés de plaques de rues

* Certaines délibérations antérieures concernant les dénominations de voies contiennent des erreurs d'écriture ou de localisation précise, ainsi que des plaques de rues ont un libellé différent, inexact, incomplet, ou présentent des fautes d'orthographe. Désormais en cas de plusieurs sites portant le même nom, la ou les modifications s'appliquent à tous

* Il est proposé de procéder aux rectifications ou aux compléments de mentions correspondants

* Les plaques de rues, correspondantes à ces régularisations, seront changées lors de leur renouvellement

146 Administration générale - Dénominations de voies, d'espaces et d'équipements

Unanimité

Approuve les nouvelles dénominations de voies et les modifications proposées

1 - Création de dénominations de voies et d'espaces

* Quartier 1 - Centre

. Parvis Philippe Pascal, Artiste rennais (1956 - 2019), pour un espace délimité à l'Ouest par l'équipement de quartier "Jeu de Paume", au Nord par la salle de la "Cité", à l'Est par des bâtiments donnant sur la rue Saint-Louis et au Sud par la rive Nord de la rue Saint-Louis

* Quartier 9 – Cleunay – Arsenal-Redon – La Courrouze

* La commune de Saint-Jacques-de-la-Lande a dénommé la voie "rue de l'Ile de Sein" sur son territoire dans le secteur Domino de la ZAC de la Courrouze. L'ilot D12 du secteur est en cours d'aménagement et viendra prolonger à terme ladite rue sur le territoire de la ville de Rennes. C'est pourquoi il convient de dénommer ce tronçon

. Rue de l'Ile de Sein, Ile bretonne dans l'océan Atlantique, pour une voie de retournement en impasse partant et aboutissant sur la rue de le l'Ile de Sein côté Saint-Jacques-de-la-Lande

* Bilinguisation : Français - Breton :

<p><u>Français</u> Parvis Philippe Pascal Artiste rennais (1956 - 2019)</p>	<p><u>Breton</u> Leurenn Philippe Pascal Arzour roazhonat (1956-2019)</p>
<p><u>Français</u> Rue de l'Île de Sein Ile bretonne dans l'océan Atlantique</p>	<p><u>Breton</u> Straed Enez-Sun Enez er Meurvor Atlantel e Breizh</p>

2 - Suppression - Prolongement - Réduction

* Quartier 4 - Saint-Martin

. Suppression de l'allée Armand Rébillon remplacée par la promenade Jean Delalande prolongée jusqu'à la limite avec Saint-Grégoire.

Promenade Jean Delalande, pour le chemin de halage du canal d'Ille-et-Rance rive Nord partant de la passerelle Elisabeth Vigée-Le Brun jusqu'à la limite avec Saint-Grégoire

3 - Modification, régularisation ou complément d'intitulés de plaques de rues

* Certaines délibérations antérieures concernant les dénominations de voies contiennent des erreurs d'écriture ou de localisation précise, ainsi que des plaques de rues ont un libellé différent, inexact, incomplet, ou présentent des fautes d'orthographe. Désormais en cas de plusieurs sites portant le même nom, la ou les modifications s'appliquent à tous

* Il est proposé de procéder aux rectifications ou aux compléments de mentions correspondants

* Les plaques de rues, correspondantes à ces régularisations, seront changées lors de leur renouvellement

147 Administration générale – Comité consultatif "Comité citoyen Funéraire" – Création

**Unanimité,
5 abstentions
(Groupe Libre
d'Agir pour
Rennes)**

Approuve la création du comité consultatif Comité Citoyen Funéraire, au vu des missions et composition précisées dans la délibération

148 Finances – Tarifs saisonniers 2022/2023

Unanimité

1 - Approuve les orientations tarifaires et les modifications exposées
 2 - Autorise Madame la Maire à procéder par décisions individuelles pour fixer l'application des tarifs à mettre en œuvre à la rentrée ou saison 2022/2023, dans les conditions déterminées dans la délibération, et à signer toutes conventions ou avenants à celles existantes à conclure si nécessaire avec les utilisateurs, en particulier pour les installations sportives

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 23.

La Secrétaire,

Iris BOUCHONNET

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Rennes, le 19 mai 2022

La Maire,

Nathalie APPÉRÉ

Annexe à la DCM 0145 du 16 mai 2022

Notices biographiques

Catherine LEROY - Photographe de guerre française – (1944-2006)

Catherine Leroy est née le 27 août 1944 à Sannois dans le département du Val-d'Oise. Son père est ingénieur dans la métallurgie et elle grandit dans la demeure de son grand-père parfumeur, une maison bourgeoise au bord du lac d'Enghien-les-Bains. Catherine Leroy est asthmatique, ses parents l'envoient plusieurs fois en cure dans les Alpes suisses. Elle reçoit des leçons particulières de piano et désire faire du jazz. Du fait de son indiscipline, elle change six fois d'établissement durant son adolescence. À l'âge de 15 ans, elle est envoyée par ses parents en Angleterre pour apprendre l'anglais, mais sa famille d'accueil la renvoie en France. À 17 ans, Catherine Leroy s'initie au saut en parachute puis à la photographie. Ces deux passions lui permettent de couvrir la guerre du Vietnam. En 1966, à l'âge de 21 ans, elle prend l'avion pour Saïgon avec peu d'argent et son appareil Leica. Au Vietnam, Catherine Leroy fréquente l'élite locale et le photographe Horst Faas de l'agence Associated Press. Elle réalise quelques reportages, puis en 1967, grâce à ses compétences en parachutisme, elle est autorisée à suivre l'opération américaine aéroportée Junction City. Catherine Leroy, malgré des conditions difficiles, s'intègre bien auprès des soldats et photographie leur quotidien. Elle reçoit le prix George-Polk pour une photographie marquante d'un soldat venant de mourir. En 1968, Catherine Leroy décide de couvrir la guerre du côté vietnamien ; elle est arrêtée, mais les Vietnamiens lui laissent son appareil photo. Après la guerre du Vietnam, Catherine Leroy couvre divers conflits des années soixante-dix, à ce titre elle devient la première femme récompensée du prix Robert Capa pour un reportage de la guerre du Liban en 1976. Catherine Leroy décède le 8 juillet 2006 à Santa Monica, en Californie.

Trotula DE SALERNE - Médecin et chirurgienne italienne – (1050-1097)

Trotula est le nom d'une femme médecin italienne du XI^e siècle. Nous savons peu de choses sur sa vie, mais nous savons qu'elle appartient à la prestigieuse école de médecine de Salerne en Lombardie dans le sud de l'Italie. Elle y enseigne et dirige sa propre école de médecine. Toutefois, son existence est contestée par certains spécialistes. Trotula serait en fait le nom d'une compilation de textes de médecine de l'époque médiévale. Après sa mort, les noms des textes et de l'auteure auraient été confondus. Durant des siècles, Trotula est devenu une figure mythique de grande « médiécienne » médiévale. Plusieurs textes lui sont attribués, il s'agit principalement d'ouvrages d'obstétrique et de cosmétique. Si l'existence de Trotula est contestée, on trouve dans les sources le nom de Trocta de Salerne, ce qui explique la confusion des noms. Le cas de Trotula est un rare exemple de production scientifique féminine ancien, une exception dans un domaine encore dominé par les hommes.

Claudette ROUSSEAU - Sage-femme et résistante française – (1923-2016)

Claudette Rousseau est née le 22 juin 1923 à Angers dans le département du Maine-et-Loire. Elle est issue d'une famille d'instituteurs orientés politiquement à gauche. Elle rejoint les jeunes socialistes dès le lycée, en 1936. En 1940, elle participe activement à des réseaux d'évasion de militants antifascistes espagnols, mais elle est arrêtée pour la première fois en 1941. Ceci ne met pas fin à son engagement, puisqu'elle intègre peu après un réseau de résistance avec des militants catalans de la CNT. Claudette Rousseau est agent de liaison sous le pseudonyme de Petardo. Le réseau est implanté en Bretagne, il permet l'évasion d'Espagnols depuis les îles de Guernesey et de Jersey. Claudette Rousseau est arrêtée en juin 1944 puis incarcérée à Rennes. Après la Libération, elle suit

des études de sage-femme à Rennes, puis rejoint Paris où elle vit avec son mari dans le quartier de la Goutte d'Or. À Paris, Claudette Rousseau rejoint plusieurs organisations, dont le groupe libertaire Louise Michel et le syndicat CGT-FO. De par son travail de sage-femme et ses convictions féministes, elle participe aux luttes en faveur de la contraception et notamment de l'IVG, qui est à l'époque interdite. Elle travaille avec le Planning familial et la Protection maternelle et infantile. Ainsi, elle donne des consultations dans les bidonvilles de Nanterre durant les années soixante. Claudette Rousseau décède le 1^{er} février 2016 à Paris dans le 18^e arrondissement de Paris.

Léonie CHAPTAL - Infirmière et philanthrope française – (1873-1937)

Léonie Chaptal de Chanteloup est née le 6 janvier 1873 à Cosnes-d'Allier dans le département de l'Allier. Elle grandit au sein de la haute bourgeoisie et aristocratie catholiques et descend par son père du chimiste et ministre du Premier Empire Jean-Antoine Chaptal. Sa mère est quant à elle la fille d'un riche banquier russe. Léonie Chaptal est éduquée par un précepteur mais son instruction est complétée par les nombreuses relations de sa famille avec l'élite de l'époque. Léonie Chaptal fréquente par exemple la famille de l'historien et académicien Hippolyte Taine. En 1899, elle obtient un diplôme de la Croix-Rouge. Elle rejoint son frère Emmanuel, vicaire dans le 14^e arrondissement de Paris, où elle participe à des œuvres dans la lignée du catholicisme social. Léonie Chaptal poursuit sa formation en préparant et en obtenant les diplômes d'institutrice et d'infirmière. Après un voyage à Londres pour y étudier l'organisation des soins, elle ouvre une école d'infirmières où elle enseigne. Parmi ses nombreuses œuvres, elle lutte contre la tuberculose. Très connue dans le milieu politique, elle est appelée en 1913 à siéger au Conseil supérieur de l'assistance publique, où sont prises des décisions nationales concernant l'hygiène et la santé. Après la guerre, Léonie Chaptal est une actrice majeure de la santé. Elle convainc les dirigeants de réglementer la profession d'infirmière, ce qui aboutit en 1922 au décret instituant le diplôme d'État d'infirmière. Léonie Chaptal crée une association des infirmières françaises (ANIDEF) et se rallie à l'ICN, une organisation internationale d'infirmières. En 1929, elle est élue présidente de cette organisation. Léonie Chaptal est reconnue pour son action dans la modernisation et la laïcisation de la profession infirmière. Elle décède le 28 mars 1937 à Paris.

Marthe CONDAT - Médecin française – (1886-1939)

Marthe Condat est née le 19 juillet 1886 à Graulhet dans le département du Tarn. Elle provient d'une famille de commerçants, son père est mercier tandis que sa mère est modiste. Marthe Condat suit la scolarité dans son village d'origine puis entre à la pension Lafont, une institution réputée à Toulouse, où elle obtient avec félicitations le brevet supérieur. Après deux baccalauréats en lettres et mathématiques avec mention, elle obtient le certificat PCN avec les honneurs. Ce certificat est à l'époque nécessaire aux études de médecine. Marthe Condat suit ses deux premières années de médecine à Toulouse, puis continue ses études et son internat à Paris. À l'époque, les femmes restent rares dans l'enseignement supérieur et sont souvent discriminées par leurs collègues masculins. Durant la Première Guerre mondiale, Marthe Condat poursuit son internat bénévolement dans un hôpital d'enfants. En 1916, elle soutient sa thèse de doctorat. Pour ces cinq années de travail sans vacances, l'administration demande pour elle la Légion d'honneur, mais cette demande a été rejetée. Après la guerre, elle revient à Toulouse et devient en 1923 la première femme à réussir l'agrégation de médecine. Ce concours lui permet d'enseigner la médecine à l'université. Elle occupe la chaire de thérapeutique en 1932, puis celle de clinique infantile en 1936. Au cours de carrière, elle produit plusieurs publications scientifiques. Marthe Condat décède prématurément de la tuberculose à l'âge de 53 ans, le 24 octobre 1939 à Toulouse.

Lise MEITNER - Physicienne autrichienne naturalisée suédoise – (1878-1968)

Elise Meitner est née le 7 novembre 1878 à Vienne en Autriche-Hongrie. Elle est issue d'une famille aisée de confession juive. Son père est avocat ainsi qu'un grand joueur d'échecs, tandis que sa mère est pianiste. Elle est par conséquent élevée dans un environnement culturel favorable : comme ses sept frères et sœurs, elle est encouragée à poursuivre des études supérieures. En Autriche-Hongrie, l'université est ouverte aux femmes à partir de 1897, Lise Meitner est acceptée à l'université de Vienne quatre ans plus tard. Elle y apprend diverses matières scientifiques, puis en 1905 elle soutient une thèse de doctorat en physique sur la conduction de la chaleur dans les solides inhomogènes. En 1907, Lise Meitner s'installe à Berlin. En tant que femme, beaucoup de postes lui sont interdits, elle a même besoin d'une autorisation spéciale pour suivre des cours. Malgré tout, elle commence une longue et fructueuse collaboration dans la recherche sur la radioactivité avec le chimiste allemand Otto Hahn. Au début de la Première Guerre mondiale, Lise Meitner devient manipulatrice d'équipements à rayons X pour les soldats blessés au front. En 1917, elle dirige le département de physique de l'Institut Kaiser Wilhelm de Chimie, et neuf ans plus tard, elle est nommée professeur de physique à l'université de Berlin. Avec d'autres chercheurs, Lise Meitner mène des recherches sur la fission nucléaire. Toutefois, elle quitte l'Allemagne en 1938 pour échapper aux persécutions antisémites. Elle continue ses recherches à distance, mais ce sont ses collègues masculins qui reçoivent le Prix Nobel, en publiant en décembre 1938 l'article sur la fission nucléaire. Lise Meitner est quant à elle nommée 48 fois pour cette prestigieuse récompense, en vain, mais reçoit la médaille Max-Planck, puis le prix Enrico-Fermi. Ses travaux sur la fission nucléaires ont permis la création de la bombe A, mais Lise Meitner a rejeté toute implication dans un projet militaire, comme elle le montre en déclinant l'invitation à participer au projet Manhattan. Lise Meitner décède le 27 octobre 1968 à Cambridge au Royaume-Uni.

Céline JAN JOUAULT - Organisatrice d'une filière d'évasion sous l'Occupation – (1890-1967)

Les sources portant sur Céline Jan Jouault sont rares. Elle est probablement une commerçante rennaise, mariée à Henry Jan, rédacteur en chef du quotidien régional collaborationniste *L'Ouest-Éclair*. Céline Jan Jouault est connue pour sa participation active à une filière d'évasion de prisonniers de guerre. Pendant l'Occupation, trois *frontstalags* sont situés à Rennes, ces camps détenant en majorité des prisonniers de guerre coloniaux non désirés sur le territoire de l'Allemagne nazie. Environ 12 000 prisonniers y ont été détenus dans des conditions rudes, victimes de privations et du travail forcé. Céline Jan Jouault, appelée Madame Jan, est membre des ADN, Assistantes du Devoir National. Il s'agit d'une organisation de bienfaisance reconnue par les autorités collaborationnistes. À Rennes, les ADN viennent en aide aux prisonniers en collectant des vivres au marché des Lices pour constituer des colis d'approvisionnement. C'est sous cette couverture que Céline Jan Jouault organise une filière d'évasion pour les prisonniers. Son uniforme et ses fonctions l'éloignent des soupçons, pourtant elle fournit aux prisonniers des faux-papiers, des vêtements et des vivres. Elle fait évader les prisonniers en prétextant une maladie puis elle les cachait dans la cave de son domicile au 10 rue Louis Barthou avant de prendre le train pour Paris leur permettant de rejoindre plus tard la zone libre voire le maquis. Céline Jan Jouault subit tout de même un interrogatoire à la Kommandantur mais les Allemands ne sont pas parvenus à prouver ses activités clandestines.

Ovida DELECT - Poétesse et résistante française – (1926-1996)

Ovida Delect est née le 24 avril 1926 à Caen. Elle est une femme transgenre, sa transition sociale est dévoilée en 1981. Les sources sur son enfance sont rares, son père est comptable. Elle est élève au lycée Malherbe à Caen. Malgré son jeune âge, elle fonde pendant la guerre un réseau de résistance affilié au Front national, un mouvement de résistance créé par le Parti communiste français. Le réseau recueille des informations sur les ouvrages de défense littorale. Ovida Delect est connue pour avoir infiltré les Jeunesses nationales populaires, un groupe créé par le Rassemblement national populaire, un parti fasciste et collaborationniste. Elle dérobe des documents importants et un tampon, ce qui perturbe le fonctionnement de l'organisation. Ovida Delect est arrêtée en 1944 par la Gestapo, elle est torturée mais elle ne dénonce personne. Plus tard, elle est envoyée au camp de Royallieu à Compiègne, puis elle est déportée en Allemagne au camp de concentration de Neuengamme. Après la guerre, Ovida Delect obtient son second baccalauréat à Caen et poursuit ses études à Paris. Parallèlement à ses études, elle écrit des poèmes sur la Résistance et reçoit le prix Paul Valéry en 1946. Elle fréquente d'autres poètes, tel que Paul Eluard. Ovida Delect est reçue au concours d'entrée à l'École normale supérieure et devient par la suite professeure de lettres. Elle enseigne dans plusieurs départements de France. En 1952, elle rencontre son épouse et se confie sur sa transidentité. À la retraite, elle décide de transitionner socialement et publie un ouvrage sur sa transidentité. En 1986, Ovida Delect participe à un documentaire sur sa transition. Toutefois, face à l'hostilité des habitants de son village, elle est contrainte de déménager. Ovida Delect décède le 9 octobre 1996 à Coutances.

Alek PLUNIAN - Romancière et aviatrice bretonne – (1894-1967)

Alexia Plunian, est née le 5 août 1894 à Lorient. Ses origines familiales sont peu connues, on sait néanmoins que son père meurt jeune et que son beau-père était capitaine de corvette. Alek Plunian aurait passé une partie de son enfance en Guyane. Selon la presse de l'époque, le temps passé dans la forêt tropicale fut une période rude mais formatrice, la jeune fille aurait par exemple appris le maniement d'armes à feu. Alek Plunian revient en France à l'âge de treize ans, elle est formée à l'École normale de jeunes filles de Rennes et passe une licence de lettres. Elle devient ainsi institutrice dans le village de Saint-Jacut-de-la-Mer dans les Côtes d'Armor, mais elle quitte l'enseignement pour l'administration. Elle travaille alors en tant que rédactrice à la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant sept ans. Cependant, elle y reçoit un blâme et le travail l'ennuie. C'est pourquoi Alek Plunian rejoint Paris en 1928, où elle s'installe dans le quartier de Montmartre et se consacre à l'écriture. Ses travaux sont divers, elle avait déjà publié un roman intitulé *Lina, la Jaguine* en 1926. Elle écrit des feuilletons, des articles de presse, des paroles de chanson et même une pièce de théâtre. Certaines de ses œuvres sont récompensées dans les revues de l'époque. L'autre passion d'Alek Plunian est l'aviation. Elle s'intéresse à l'aéronautique depuis plusieurs années, mais c'est 1930 qu'elle obtient son brevet de pilotage et trois années plus tard, elle achète son propre avion pour participer à diverses compétitions. Le 23 septembre 1933, elle bat le record mondial de vitesse des biplaces de moins de 560 kg avec son avion Farman 359, avec en passager l'aviateur Maurice Finat. Malgré une vie peu ordinaire d'aviatrice et d'écrivaine, son souvenir s'efface rapidement. Alek Plunian décède le 24 juin 1967 à Clichy-la-Garenne dans le département des Hauts-de-Seine.

Henriette RAGON - Chanteuse et actrice française - dite Patachou (1918-2015)

Henriette Ragon est née le 10 juin 1918 à Paris. Elle est élevée dans le quartier populaire de Ménilmontant, son père est artisan céramiste et sa mère s'occupe du foyer. Elle obtient un premier emploi de dactylo à Paris, mais elle déménage au début de la guerre et travaille dans une usine de moteur dans le département du Loiret. Après la guerre, elle revient à

Paris, où elle ouvre une pâtisserie avec son mari, puis un restaurant nommé « Chez Patachou », où elle chante en fin de soirée. Son restaurant, devenu cabaret, est un lieu important des soirées parisiennes. Elle avait pour coutume de découper les cravates des célébrités et des anonymes pour les coller au plafond. De nombreux artistes français débute chez Patachou, notamment Georges Brassens et Jacques Brel. Henriette Ragon est appréciée pour sa voix et son parler parisien populaire. Elle enregistre en 1954 un album de chansons de Brassens. Elle se produit en concert dans toute la France, et même à l'étranger, dans les salles les plus prestigieuses telles que l'Olympia ou le Carnegie Hall. Durant la seconde partie de sa carrière, Henriette Ragon est essentiellement actrice. Elle joue dans une dizaine de films, apparaît dans des séries télévisées ainsi qu'au théâtre. La carrière d'Henriette Ragon est plusieurs fois récompensée, elle est décorée de l'ordre national du Mérite en 1989, de l'ordre des Arts et des Lettres en 2003 et de la Légion d'honneur en 2008. Elle décède le 30 avril 2015 à Neuilly-sur-Seine dans le département des Hauts-de-Seine.

Mary WOLLSTONECRAFT - Philosophe féministe britannique – (1759-1797)

Mary Wollstonecraft est née le 27 avril 1759 à Spitafields, qui est aujourd'hui un quartier de Londres au Royaume-Uni. Elle provient d'une famille de tisserands aisés, mais les investissements risqués de son père appauvrissent le foyer. La famille est contrainte de déménager de nombreuses fois. Mary Wollstonecraft suit des cours dans une modeste école de jour, elle comble ses lacunes par son travail personnel et enrichit ses connaissances lors de ses rencontres. En 1778, elle devient à dix-neuf ans, demoiselle de compagnie d'une riche veuve dans la ville de Bath. Après la mort de sa mère, elle fonde avec deux sœurs et une amie une école pour filles à Newington Green, une communauté de dissidents anglais. Elle y côtoie d'autres intellectuels aux idées libérales et révolutionnaires. Après la mort de son amie, l'école périclité. Mary Wollstonecraft part alors en Irlande travailler en tant que gouvernante et commence l'écriture. De retour à Londres, en 1787, elle fait publier par son ami Joseph Johnson son premier ouvrage destiné à l'éducation des filles. Pour gagner sa vie, elle traduit plusieurs ouvrages en anglais. Plus tard, elle défend dans un pamphlet politique les idées de la Révolution française. Mary Wollstonecraft, comme d'autres britanniques rejoint Paris pendant cette période. Elle y écrit en 1792 son œuvre majeure intitulée *Défense des droits de la femme*. Ce pamphlet, prônant l'égalité entre les sexes est une réponse à Talleyrand en faveur d'une éducation émancipatrice des femmes. Mary Wollstonecraft est considérée comme une pionnière de la philosophie féministe. Elle décède le 10 septembre 1797 à Londres, peu après la naissance de sa deuxième fille, Mary Shelley.

Mary SHELLEY - Romancière britannique – (1797-1851)

Mary Shelley est née le 30 août 1797 à Somers Town, un faubourg de Londres. Ses parents sont Mary Wollstonecraft, une philosophe pionnière du féminisme, et William Godwin, l'un des pères du mouvement anarchiste, mais elle perd sa mère dix jours à peine après sa naissance. Son père lui fournit une éducation riche, ce qui lui permet d'embrasser dès l'adolescence une carrière littéraire. À dix-sept ans, elle commence à entretenir une relation avec le poète déjà marié Percy Bysshe Shelley. La relation étant désapprouvée par son père, elle s'enfuit avec un Shelley endetté. La querelle familiale se clôt lorsqu'elle se marie avec le poète deux ans plus tard. Le couple continue à promouvoir l'amour libre, Mary Shelley aidant par exemple l'une de ses amies à vivre avec la femme dont elle était amoureuse en leur donnant de faux passeports. C'est à dix-neuf ans à peine qu'elle commence à rédiger son chef d'œuvre, *Frankenstein ou le Prométhée moderne*, au cours d'une soirée de l'été 1816 où elle, son amant et le poète Lord Byron se lancent le défi d'écrire une histoire de revenants. Mary Shelley est la seule des trois à véritablement

réussir ce projet, qui aboutit à une publication anonyme en 1818 au succès immédiat. Ce roman est un texte précurseur de la science-fiction, à l'esthétique gothique mais interrogeant la science, la monstruosité ou bien encore l'éducation. Toute sa vie, elle tente de vivre de sa plume, mais rencontre de nombreuses difficultés : la mort de Shelley en 1822, la perte de plusieurs enfants et la précarité financière. Cependant, elle ne se remarie pas. Elle écrit des romans, des nouvelles, des récits de voyage, des biographies et des commentaires sur l'œuvre de son défunt mari. Les dix dernières années de sa vie sont marquées par la maladie, un médecin découvrant qu'elle souffre d'une tumeur cérébrale ; Mary Shelley en décède à Londres le 1^{er} février 1851.